

***Les ENGAGÉS à Woluwe-Saint-Lambert
un PROJET GLOBAL -
des ACTIONS LOCALES***

Programme de la liste « Les Engagés » de WSL pour les élections communales du 13 octobre 2024

1. Woluwe St-Lambert, une commune animée par une vision et un projet d’avenir, au cœur de Bruxelles – ville-capitale et carrefour international.

1.1. Projet de ville « WSL – 2040 »

Nous sommes conscients des bouleversements en cours, à tous les niveaux (sociétaux, socio-économiques, environnementaux et climatiques, géopolitiques, etc.). C’est pourquoi les Engagés WSL proposent de lancer – en lien avec les habitants, les comités de quartiers et les associations, une large démarche de réflexion sur un « Projet de Ville » durant la prochaine législature.

Actualisant le Plan Communal de Développement (PCD) adopté il y a 10 ans, celui-ci porterait les grandes orientations de la commune à l’horizon 2040, afin de lancer les projets dès la prochaine législature, pour la rendre meilleure à vivre encore à ses habitants.

Il pourrait s’inspirer du modèle des quartiers, reconnus pour leur qualité de vie et fondés sur quatre piliers essentiels au développement personnel : alimentation, activité physique, sentiment du lien, bénévolat.

« Think global » : ce projet que nous voulons mobilisateur pour tous les habitants et acteurs de la commune, s’inscrit dans la recherche de la réussite des objectifs, notamment climatiques, inscrits à toutes les échelles - locale et régionale - avec les plans climat ; nationale, européenne et internationale avec le Pacte vert et les Accords de Paris.

« Act local » : Il sera élaboré en concertation avec les forces vives de la commune et aura pour but de renforcer la vitalité de nos quartiers et de ses acteurs associatifs et socio-économiques.

1.2. WSL a vocation à favoriser l’accueil de ses nouveaux habitants, quelle que soit leur nationalité, leur langue ou leur situation socio-économique.

WSL rassemble des citoyens issus de 190 nationalités différentes, travaillant dans tous les secteurs de la vie économique et dans de nombreuses institutions internationales (Europe, OTAN, ...). Ils participent largement à la richesse de la diversité communale.

Les Engagés formulent les propositions suivantes :

- L’ouverture et l’apprentissage des langues nationales et étrangères est une nécessité qui doit animer les actions de la commune. Notre commune propose des Cours communaux de Langue Moderne ; nous souhaitons mieux les faire connaître des

différents habitants de notre commune et notamment des personnes plus précarisées, car la connaissance d'une langue nationale est essentielle pour assurer son indépendance dans la société, et facilite l'accès au marché du travail.

- Pour permettre la maîtrise des langues nationales, l'apprentissage d'autres langues de manière ludique et conviviale, nous mettrons sur pied des initiatives de table de conversation, comme des petits déjeuners linguistiques ou sous forme d'apéro, de soirées de jeux de société, clubs de lecture, entraînements sportifs, etc. Cela se fera en lien avec les représentations culturelles de divers pays auprès de l'UE.
- La présence sur le territoire de la commune d'établissements scolaires ou sportifs organisés par des ressortissants étrangers doit contribuer à cette politique d'accueil et de création de liens. Des contacts seront créés pour intensifier nos liens pour qu'ils fassent pleinement partie de ce projet de renforcer la connaissance des langues dans notre commune. Ce sera également une belle vitrine pour eux.
- Au-delà des actions de jumelage officiel, toutes les actions de coopération et de partenariat, au niveau public et associatif, pourraient être développées en lien avec les nationalités présentes dans la commune. De nouveaux jumelages seront proposés notamment envers les pays de l'Est de l'Europe pour marquer le 20^{ème} anniversaire de leur adhésion à l'Union Européenne, et notamment avec des pays dont la population est fortement présente à WSL (Roumanie, Pologne, etc.). Les jumelages étant des initiatives lancées pour favoriser la paix entre les nations, nous souhaitons souligner l'importance via un jumelage avec une localité ukrainienne.
- Malgré l'existence de diverses initiatives en la matière et surtout du Forum Interculturel de WSL qui constitue la principale structure de concertation avec les représentants des différentes nationalités présentes sur le territoire communal, nous renforcerons l'implication des ressortissants qui n'étant pas citoyens belges, ne votent pas aux élections régionales voire communales. Ainsi le Forum Interculturel sera renforcé, et une plateforme digitale sera également mise en place pour favoriser les informations et prises d'avis de tous les habitants. La communication et la concertation avec les diverses nationalités de notre commune sera ainsi intensifiée 365 jours par an et fera pleinement partie des compétences spécifique d'un échevinat.
- Notamment au vu des compétences réparties entre commune et région en matière de propreté, mobilité, urbanisme, aménagement du territoire, etc., nous proposerons au Conseil Communal de voter une résolution appuyant la demande de la Région de Bruxelles-Capitale à l'Etat fédéral d'octroyer le droit de vote aux ressortissants européens pour les élections régionales sur base bien évidemment volontaire.
- En partenariat avec des associations culturelles de pays représentés auprès de l'UE, organiser des activités de rencontre avec les résidents de différentes origines, afin de mieux leur faire connaître notre commune.

- Développer un guide d'accueil en plusieurs langues avec des informations essentielles.

1.3. La politique de la commune doit s'inscrire harmonieusement dans la concertation avec ses communes riveraines et au sein de la Région Bruxelles-Capitale. Cela doit se faire dans une dynamique globale, et en prenant en compte la nécessité de simplifier et de moderniser nos institutions.

- La Commune continuera à jouer un rôle dynamique au sein de la Conférence des Bourgmestres, du Conseil Régional de Sécurité, et des autres organes auxquels elle participe.
- La commune participera de manière pro-active, mais aussi critique, à toutes les initiatives d'intérêt portées par les communes voisines, les 19 communes et/ou initiées par la Région.
- La commune s'impliquera également dans toutes les organisations, festivités ou évènements relevant de la fonction de Bruxelles, capitale du Royaume et capitale de l'Europe, auxquels elle pourrait apporter une utile contribution
- Dans sa concertation avec les communes voisines, les actions suivantes seront poursuivies :
 - Développer des programmes de mobilité douce connectant les communes voisines.
 - Créer un observatoire intercommunal pour suivre les projets communs (si possible au niveau de la zone de police Montgomery).
 - Harmoniser les réglementations locales avec les communes voisines pour faciliter les démarches administratives.

2. WSL, une commune proche de ses habitants et de ses acteurs socio-économiques, avec une forte vitalité de ses quartiers.

2.1. Afin de mieux prendre en compte les besoins des citoyens et relayer leurs initiatives ou projets, nous souhaitons renforcer la présence et la visibilité des services à la communauté au sein des quartiers.

De nombreux besoins citoyens et de nombreuses initiatives individuelles et associatives existent au sein des quartiers. En effet, si la Commune est l'unité administrative la plus proche des citoyens, le quartier est le lieu de vie et de proximité géographique immédiate.

La segmentation des quartiers est plus fine que les 7 quartiers définis administrativement dans la commune. Ces 7 quartiers administratifs se décomposent en deux ou trois fois plus de quartiers d'échelle de proximité (dans lesquels sont par exemple organisés des « fêtes de voisins » ou des « brocantes »).

C'est pourquoi nous souhaitons poursuivre la redynamisation de nos quartiers d'échelle de proximité en de véritables lieux de vie, de rencontres et de partage, permettant la création de liens sociaux et la lutte contre l'isolement social.

Le Quartier est également le lieu de premier contact, de relais ou de prise en charge par rapport aux services de proximité, afin de répondre aux besoins suivants :

- Santé, en ce compris dans ses aspects de prévention : médecins généralistes, centres médicaux, pharmacies, infirmiers à domicile, kinésithérapeutes, psychologues et autres paramédicaux, garde-malades, accompagnants divers...
- Petite enfance : garde d'enfants, baby-sitting, ...
- Santé mentale : en luttant contre l'isolement et en favorisant l'intégration
- Lien social : cours de langue, école de devoirs, aide à la recherche de jobs pour les étudiants, information sur le bénévolat, tables de conversation, ...
- Séniors : aide alimentaire, repas à domicile, lien social et transgénérationnel, activités diverses, ...
- Vie culturelle, sports, bien-être, tenue d'événements (brocantes, fête des voisins, etc.), ... ;

- Services de proximité : bancaire (distributeur de billets), assistance numérique, aides diverses aux formalités administratives (guichet social, guichet d'entreprise, ...)
- Commerces de proximité et marchés locaux.

Par ailleurs, il faut veiller dans chaque quartier à l'équilibre des fonctions (logements, équipements collectifs, services, activité économique et commerce).

Ainsi, pour renforcer le lien et articuler les différents services évoqués, un point de contact, une salle de quartier ou une « maison de quartier », ou tous autres locaux dédiés, seront mis en place dans chaque quartier et en concertation avec les comités de quartier existants.

Les quartiers seront les lieux d'articulation des initiatives suivantes :

- Développer des projets de rénovation participative des espaces publics. Associer au maximum les habitants et riverains dans la réflexion, en bonne intelligence avec les comités de quartiers.
- Renforcer les services de médiation au niveau communal, par l'engagement d'un médiateur supplémentaire, ainsi que le service social de la commune pour aider à la prise en charge de personne désocialisées pour lesquelles des voisins ou riverains estiment la situation préoccupante.
- Améliorer la prévention en matière d'assuétudes (alcool, tabac, médicaments, jeux vidéo) en lançant avec les autres niveaux de pouvoir, de nouvelles campagnes d'information.

2.2. Soutenir et développer le commerce de proximité, élément de convivialité et de commodité dans nos quartiers.

Cela passe par :

- Une aide concrète aux commerçants qui désirent s'installer ou lancer leur commerce dans notre commune, en les accompagnant dans toutes les démarches administratives indispensables, au travers d'un guichet unique NTPE/PME/Commerçants renforcé, indiquant les aides disponibles au niveau régional et communal. En lien avec BECI et hub.Brussels, des échanges de bonnes pratiques au niveau start-up et noyaux commerciaux en Belgique et en Europe seront soutenus.
- Initier une mesure de conventionnement des loyers commerciaux en l'échange d'un avantage fiscal sur la partie communale du précompte immobilier.

- Déployer une mesure d'encouragement pour les petits indépendants qui créent un commerce dans des zones en déshérence commerciale, par le biais d'une prime communale.
- Une action d'envergure doit être lancée pour redéployer l'activité socio-économique de l'avenue Georges Henri, en partenariat avec hub.brussels. Mettre en place un groupe de travail (incluant habitants, propriétaires, commerçants) pour le réaménagement de l'Avenue Georges-Henri, qui se penchera notamment sur l'accessibilité, le plaisir de flâner et de se déplacer à pied dans l'avenue, pour un plan global, en s'inspirant de réalisations à l'étranger. Le(s) projet(s) sera soumis à consultation populaire.
- Nous relancerons, après évaluation, le droit de préemption – qui a permis l'acquisition par la commune de bâtiments afin d'y développer des projets de qualité- sur les commerces en vente ou vides de l'Avenue Georges-Henri et de redévelopper des logements aux étages
- Plan de végétalisation de l'avenue Georges-Henri (façades, etc.)
- La mise en place de prescriptions urbanistiques particulières favorisant systématiquement le commerce de proximité.
- Nous soutiendrons le projet de redéploiement du site Van Meyel porté par l'actuel Collège, qui renforcera l'attractivité et la redynamisation de l'avenue.
- Développer les terrasses HORECA, les commerces éphémères, les marchés y favorisant au maximum la présence des commerçants de la commune, les activités saisonnières sur les places et dans les parcs (activités culturelles et sportives, manifestations et rencontres liées à l'économie circulaire comme les ateliers de réparation, etc.)

2.3. Accorder une place particulière au campus d'enseignement supérieur et au pôle santé présent autour des Cliniques Universitaires Saint-Luc

Vu l'importance de la présence du campus, il y a lieu de pérenniser un organe de concertation « étudiants-habitants » pour :

- mieux prendre en compte les besoins des étudiants présents sur le campus, dans les domaines du logement, de l'alimentation durable et saine, de la culture, de la mobilité ;
- favoriser une bonne intégration du site et la vie de quartier avec les habitants dans et autour du site.

Au-delà de la concertation bisannuelle existante avec les autorités universitaires, prévoir un point de contact permanent et/ou une matière spécifique pour un échevin, chargé de la relation permanente avec le campus d'enseignement supérieur.

- Favoriser l'information, la concertation et la consultation des habitants des quartiers alentours dans le cadre du projet de construction du nouvel hôpital.
- Ce campus est une des fiertés et des spécificités de notre commune, mais il faut anticiper les besoins pour maintenir sa présence harmonieuse sur notre territoire. Au vu des prescriptions urbanistiques établies lors de l'établissement du campus, il faudra :
 - Étudier les possibilités d'extension souhaitées en interrogeant les acteurs académiques existants ou à venir ;
 - Etablir un plan cohérent d'extension du campus d'enseignement supérieur notamment dans des immeubles de bureaux actuellement vides situés à proximité (voir ce qui s'est fait avec la dentisterie), en phase avec les objectifs de mobilité et de développement durable- en concertation avec les habitants et comités de quartier

3. WSL, une commune qui fonde son développement sur le dynamisme de son réseau associatif.

Woluwe-Saint-Lambert est une commune aux caractéristiques sociodémographiques particulières. Notre population compte davantage de personnes de plus de 65 ans que la moyenne régionale, mais également plus de jeunes de moins de 20 ans. Ces deux tranches d'âge représentent un important vivier d'actions bénévoles et de vitalité associative qu'il est souhaitable de reconnaître et de soutenir.

L'existence du « Conseil de la Vie Associative » et la réalisation du « Guide de la Vie associative » traduisent cette grande vitalité.

Ce conseil de la Vie Associative, qui doit devenir le point d'ancrage et de contact pour toutes les initiatives associatives, sera renforcé par la création d'un « secrétariat permanent », pouvant le cas échéant remplacer l'échevinat spécifique, destiné à informer, relayer, soutenir toutes les initiatives.

Les possibilités sont multiples et les besoins fort présents que ce soit dans le développement d'activités intergénérationnelles, de services aux personnes, de réduction de la fracture numérique, d'aide aux élèves en difficulté, de coaching de jeunes en début de carrière professionnelle, etc.

Les initiatives suivantes seront soutenues :

- Une plateforme informatisée centralisera les initiatives de bénévolat, mettra en relation les demandeurs et les bénévoles et visera la complémentarité en fonction des compétences de chacun ; elle envisagera le cas échéant la rencontre de l'offre et de la demande, par quartiers.
- Soutenir le travail existant du conseil de la vie associative : élargir le membership aux associations présentes au Campus Alma
- Développer une plateforme en ligne pour recenser les initiatives associatives et mettre en avant dans l'application mobile communale une section permettant aux citoyens de découvrir et de participer aux activités des associations locales.
- La Commune poursuit et renforce son soutien aux mouvements de jeunesse et à l'ensemble de la vie associative communale (culture, sports, asbl, associations de fait, etc.) en facilitant l'occupation de locaux communaux existants ou acquis par préemption, ou en facilitant l'accès à des locaux issus du privé (écoles libres, sociétés privée, salles paroissiales, etc.).
- Diminuer les délais et faciliter la location des salles communales disponibles pour l'organisation de fêtes ou d'événements, en permettant de les réserver en ligne sur le site internet communal, et d'obtenir une réponse rapide.

- La commune soutiendra toutes les initiatives et démarches associatives favorisant l'apprentissage des langues, les échanges linguistiques et culturels, les jumelages avec des villes étrangères et la coopération au développement.
- La commune s'impliquera activement, en bonne concertation avec la région, dans la réorganisation en cours des lieux de culte, et en particulier dans la finalisation de la rénovation de l'église Saint-Henri.
- Cette dernière sera mise à profit à des fins historique, culturelle et à vocation touristique pour mieux faire connaître notamment les différentes facettes et l'histoire de ce monument et de son quartier, ainsi que ses qualités acoustiques, devra être envisagée. Ce sera l'occasion, en lien avec les habitants, le comité de quartier et la Fabrique, de revitaliser le parvis Saint-Henri de manière pérenne, en y favorisant la présence de commerces et en restaurant la qualité de l'espace public aux alentours
- En ce qui concerne l'infrastructure du Stade Fallon, son développement doit être poursuivi dans le cadre de son schéma directeur. Cela passe par une évaluation d'un rééquilibrage éventuel dans la répartition des terrains, entre les différentes disciplines. Une attention particulière sera accordée à la bonne localisation d'une buvette de qualité à proximité des terrains.
- Créer un Conseil Consultatif communal des Aînés, qui :
 - Rendra son avis pour tous les projets communaux ayant un impact potentiel sur les aînés.
 - Structurera des initiatives de bénévolat se rapportant aux aînés ;
 - Favorisera la rencontre entre les enfants et les aînés : présence de ces derniers dans les structures d'accueil, dans les centres culturels, les bibliothèques, les clubs sportifs, via le parrainage et le partage de savoir.
 - Initiera des visites de jeunes (mouvements de jeunesse, écoles) auprès de personnes en maison de repos ;
 - Créera des événements culturels et sportifs communs entre jeunes et aînés : sorties culturelles enfants-seniors, un jogging ado/senior, un tournoi de foot des poussins aux vétérans.
 - Lancera une semaine des seniors et de l'intergénérationnel (jumelée) avec la fête des grands parents.

4. WSL, une commune qui assume sa transformation et les nécessaires transitions en réponse aux enjeux climatiques et environnementaux.

4.1. L'Union Européenne s'est fixée en 2019, un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 afin de contenir le réchauffement de 1,5C° à 2°C à l'échelle mondiale d'ici 2100, alors que l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus vite. La Région de Bruxelles-Capitale s'est engagée dans une démarche parallèle de réduction de ses émissions régionales directes, dont les objectifs sont fixés dans le Plan régional « Air-Climat-Energie ». Et pour notre commune ?

Comme précisé sur le site internet de la commune, notre territoire représente 4,75% des émissions totales de GES émises sur le territoire bruxellois. Si les émissions directement liées à l'Administration communale ne représentent qu'environ 1% des émissions émises sur le territoire communal, la Commune a élaboré son Plan Climat depuis 2021 et ce avec le soutien de Bruxelles Environnement. Ce plan s'articule d'abord autour de mesures d'atténuation, qui visent à s'attaquer aux causes du dérèglement climatique. D'autre part, des mesures d'« adaptation » ont pour objectif de réduire notre vulnérabilité et les conséquences de ces changements.

Durant la prochaine mandature, nous soutiendrons la mise en œuvre concrète de ce Plan, adopté début 2024. Nous veillerons toutefois à l'évaluer et l'adapter selon les besoins, l'évolution des risques et des solutions disponibles. Nous suivrons en particulier les actions en matière de la lutte contre les inondations, les îlots de chaleurs ou encore la perte de biodiversité.

Pour cela, nous souhaitons poursuivre les efforts déjà entrepris, dont particulièrement :

- Sur le principe des « villes éponges » favoriser l'infiltration de l'eau dans nos sols en protégeant de toute urbanisation, les mares « naturelles » qui apparaissent de manière spontanée. Systématiser également la création de noues et de dispositifs d'infiltration lors de tout réaménagement de voirie, même de petite importance ; multiplier l'installation de fontaines d'eau.
- Veiller enfin aux actions de protection et de restauration de la biodiversité, en agissant notamment contre les pollutions sonore, lumineuse ou liées aux zones refuges (réduire la fréquence des tontes, arrêter le désherbage thermique par brûleur).
- Interdire toute nouvelle urbanisation en zone d'aléas (de risque) moyen et élevé d'inondation.

- Imposer la compensation de toute nouvelle imperméabilisation du sol par des moyens techniques de retenue des eaux à l'échelle de la parcelle.
- Vérifier que la législation communale imposant des petits bassins d'orage à toute nouvelle construction dépassant un certain gabarit, soit bien appliquée et que leur efficacité perdure dans le temps (nettoyage, non-transformation en citerne, etc.).
- Renforcer et mieux communiquer les primes relatives aux citernes d'eau de pluie et à la verdurisation des toitures plates.

Même si notre commune est un territoire vert, favoriser le déploiement de corridors verts en végétalisant les rues et espaces publics, en concertation et cohérence avec tous. Outre l'amélioration du cadre de vie, cela favorisera l'infiltration de l'eau, le retour de biodiversité et luttera contre le phénomène d'îlots de chaleurs lors de fortes températures.

- Comme mentionné plus haut, nous poursuivrons l'installation de « noues » dans l'espace public ;
- Nous proposons, lors de réaménagements de voiries ou d'espaces publics, de prévoir et de perméabiliser un certain nombre d'emplacements de parking ;
- Nous encouragerons le parrainage d'arbres qui vise à planter plantes et fleurs au pied des arbres et à entretenir cet espace pour embellir les rues, mais aussi quand cela n'empêche pas les déplacements PMR, soutenir la présence de plantes ou plantes grimpantes au pied des façades.
- Veiller à ce que les décorations et embellissements des rues et avenues lors de festivités ou événements soient durables
- Planter un arbre à chaque naissance

4.2. Poursuivre la maîtrise de la densification de l'habitat en protégeant les intérieurs d'îlots verdurisés et en privilégiant la réaffectation des bâtiments vides.

- En matière de construction de logements, privilégier la réaffectation des bâtiments vides plutôt que la mise en œuvre de terrain encore vierge. Pour ces derniers, marquer la différence entre un terrain clôturé dont l'usage ne bénéficie pas à la collectivité et un terrain libre d'accès.
- Veiller à une bonne mixité des projets tant du point de vue du type de logements que l'accessibilité financière de ceux-ci (logement moyen).

- Protéger les intérieurs d'îlots verts qui présentent des qualités environnementales ou patrimoniales.
- Elaborer des Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS) pour assurer cette protection ou en demander le classement, en cas de nécessité
- Soutenir les initiatives de jardins sur les toits des immeubles à condition que cela ne crée pas de nuisances en intérieur d'îlots.

4.3. Encadrer les développements neufs et favoriser les projets de logements améliorant la mixité de nos quartiers et innovants en termes de population accueillie.

- Promouvoir les permis groupés (isolation, rénovation de toitures) et les groupements d'habitants qui veulent s'unir en matière de rénovation, d'isolation et d'économie d'énergie.
- Amplifier la politique régionale de soutien à la création de nouveaux logements AIS en créant une prime communale pour les propriétaires privés (pas pour les sociétés) qui confieraient un logement en gestion locative à une AIS. Nous sommes, en effet, convaincus de la valeur humaine et sociétale du développement de ce secteur de logement encadré !
- Faire passer l'ensemble de la commune en zone de loyer majoré pour les propriétaires au niveau des logements AIS.
- Développer l'autonomie de la personne dans tous les projets de logements tournés vers les aînés.
- Encourager la multiplication des projets sous emphytéose sur terrain public (comme le fait la Région par l'intermédiaire de Citydev au niveau du rond-point du Cora). Ces initiatives permettent à un public bénéficiant d'un revenu moyen de devenir propriétaire à Woluwe-St-Lambert
- Prendre un nouveau périmètre de préemption avenue George Henri afin de continuer le travail entamé par la commune de renouveau de cette avenue commerçante en acquérant des bâtiments, en les rénovant, en louant les surfaces commerciales à moindre prix à des commerces, afin d'augmenter la diversité commerciale de l'avenue et réhabiliter les logements aux étages.
- Le logement social sera encouragé mais les nouveaux développements tiendront compte de l'existant et privilégieront l'augmentation de la mixité au sein des quartiers.

- Encourager et faciliter la création de logement sur les bâtiments existants par ajout d'un étage là où c'est techniquement possible et bien intégré urbanistiquement.
- Création de logements dans le bâtiment SLRB avenue Ariane : au vu des difficultés du propriétaire à concrétiser un projet de logements au sein de cet ancien bâtiment de bureau acquis par la SLRB il y a près de 5 ans, chercher un partenaire privé qui se chargera, via une convention d'occupation de long terme, de la conversion du bâtiment en logements à finalité sociale, modéré et moyen, la SLRB restant propriétaire du terrain.
- Au niveau des permis d'urbanisme délivré par la commune, adapter, au niveau communal, le principe de la réunion de projet préalable au dépôt d'une demande de permis d'urbanisme pratiqué par la Région.
- Développer et promouvoir les habitats partagés pour les séniors comme alternatives au placement en maison de repos. Elles peuvent être d'ordre intergénérationnel ou via la combinaison de kots étudiants chez des aînés (concept « un toit – 2 âges ») ; ou concernant les initiatives de colocation entre aînés comme moyen de maintien de l'autonomie des personnes. La Commune soutiendra et relatera les initiatives privées en matière de colocation pour aînés ou de logements intergénérationnels.
- Développer, par exemple en partenariat avec des sociétés de logements sociaux actives sur le territoire de WSL, ainsi qu'avec une Haute Ecole ou Université, un projet de logement intergénérationnel regroupant personnes âgées et étudiants.
- Poursuivre l'initiative de l'Antenne Andromède, structure d'accueil de personnes âgées disposant encore d'une certaine autonomie et souhaitant vivre au sein d'un projet communautaire. En parallèle, il faut renforcer des structures telles que le centre de jour « Lise Thiry », qui à côté du centre de révalidation gériatrique La Charrette et du Home St-Lambert, offre une alternative temporaire pour les personnes âgées en convalescence dans l'attente d'une décision en vue d'un hébergement plus définitif si un retour à la maison ne peut être envisagé ou alors pas avant certains aménagements.

4.4. Nous défendons une approche globale de l'espace public (trottoirs et voiries), qui laisse une juste place à chaque usager et passe par une mobilité plus fluide et sécurisée (avec notamment le renforcement des zones 30 dans les rues et voiries locales).

Nous avons assisté ces dernières années à la mise en zone 30 de l'ensemble des rues et avenues de Woluwe St Lambert (à l'exception des voiries régionales restées à

50 km/h). Nous proposons de soutenir cette disposition et de la faire respecter par l'installation des radars informatifs par exemple, ou de divers signaux de rappel.

En ce sens, le mandat qui s'ouvre devra permettre de réfléchir à un nouveau partage de l'espace public, plus juste et sécurisé. Nous souhaitons que ce nouvel aménagement de la Commune incite à toutes les mobilités actives (piétons, cyclistes et nouveaux types de cycles, trottinettes, etc.), dans le respect des contraintes des commerçants et des riverains, et sans pénaliser le recours à la voiture.

Nous veillerons ainsi à :

- Privilégier la mobilité et la sécurité des piétons, avec une attention particulière aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Garantir l'accès PMR à tous les espaces accessibles au public, et l'encourager pour les accès aux commerces et espaces privés.
- Préserver les terrasses en faveur des commerces HORECA, dans les zones de dégagement de trottoirs, mais aussi ceux qui ont été acquis sur la voirie, suite au COVID19. Laisser également l'accès à l'espace public pour les commerçants locaux.
- Augmenter le nombre de bancs dans les rues.
- Poursuivre la politique d'installation de vélo box prioritairement dans les quartiers en déficit de garages privés.
- Intensifier les lieux de regroupement des engins partagés (vélos, trottinettes), l'installation d'arceaux vélos et sanctionner le dépôt sauvage d'engins loués.
- Systématiser la concertation avec les riverains en cas de poursuite de l'installation de pistes cyclables dans le cadre du réseau cycliste régional.
- En concertation et sur base des demandes des Comités de quartier et des groupements d'habitants, développer des voiries en sens unique ; afin de mieux repartager et sécuriser l'espace public entre les différents usagers grâce aux surfaces récupérées. Nous agirons avec pragmatisme et par étapes : d'abord dans les quartiers résidentiels où plusieurs rues sont en parallèle. Outre l'implication de la police dans ces projets, cette action fera nécessairement l'objet d'un monitoring, d'un suivi et d'une évaluation et si le résultat est positif et partagé. Il pourra être envisagé de déployer cette action à d'autres quartiers de la commune qui ne l'ont pas envisagé là où cela pourrait être pertinent, en concertation avec les comités de quartiers et habitants et en cohérence avec les réseaux de circulation des communes voisines et régionales.

- Créer des lieux de rencontres et zones partagées où les différents modes de transports coexistent de manière apaisée, avec une limitation de la circulation motorisée à 20 km/h.
- En continuité des deux précédents points, et en cohérence et concertation, sécuriser les voies cyclables : en les isolant autant que possible de la voirie et des bandes de parking.
- Mettre en place un moratoire accompagné d'une évaluation de l'impact de l'installation des « casse-vitesses » et poursuivre la mise en place de radars d'information dans les quartiers résidentiels.
- Poursuivre l'installation des bornes de recharge électrique, le cas échéant installés dans les lampadaires, pour les voitures, en privilégiant leur situation sur les emplacements de parking et non sur trottoirs pour ne pas gêner la circulation des piétons, notamment des personnes PMR.
- Doter toutes les écoles d'un système « Kiss and Drive », la plus fluide possible, et évaluer l'expérience d'interdiction du transit dans certaines rues où sont présentes les écoles.
- Rendre les parkings situés sur la commune accessibles aux riverains en soirée et le weekend et favoriser la concertation avec les acteurs privés tels que Be Park, l'agence régionale Parking.Brussels.
- Instaurer une prime communale pour encourager l'acquisition d'un vélo classique ou électrique pour les familles à revenus moyens, faibles ou modérés. Organiser en parallèle un cours d'initiation à la conduite des vélos pour les plus jeunes et les plus âgés dans les cours d'écoles.
- Présence visible des stewards assermentés afin d'encourager le respect du code de la route et lutter contre les incivilités.

4.5. Woluwe est à la merci de la pollution sonore (notamment le survol bas des avions) ou de vibrations liées au passage de la ligne de métro.

- Lutter contre le bruit en ville, notamment celui généré par les véhicules qui ne respectent pas les limitations de bruits (deux roues dont le moteur est trafiqué, etc.)
- En concertation avec les communes limitrophes concernées, poursuivre le combat pour obtenir l'absence de vols depuis et à destination de Zaventem entre 22h et 7h du matin. Exiger l'application stricte des normes de bruits en matière de survol. S'assurer que la région perçoit les amendes en cas d'infractions constatées à ces normes.

- Mettre en place une structure de concertation régulière avec la STIB, afin d'analyser, solutionner ou indemniser les préjudices liés à la ligne de Métro.

4.6. Développer l'économie circulaire à l'échelle communale au profit des citoyens et soutenir les aspirations professionnelles nouvelles de chacun.

Nous souhaitons développer l'économie circulaire (réparer, réutiliser, recycler) au niveau communal dans différents domaines :

- Mettre en place un système interne à la commune de retraitement des déchets verts, notamment le bois coupé lors de l'entretien de nos voiries et de nos parcs et les tontes, en travaillant à l'évolution de la législation régionale si besoin.
- Mettre en place un système de récupération/redistribution des excès alimentaires par l'intermédiaire d'une asbl Dimension+, restructurée et ouverte à tous les citoyens en état de besoin.
- Favoriser l'émergence de « repair cafés » afin d'apprendre l'entretien et la réparation d'outils, électroménagers, matériels multimédias, vélos, etc. Ces lieux constituent ainsi de véritables lieux de rencontres et de partage, recréant du lien social entre nos habitants.

5. WSL, une commune qui procure une qualité de vie adaptée à tous ses habitants

5.1. Faire de la culture et la valorisation du patrimoine un outil de rassemblement de notre société et un élément de rayonnement de notre commune au-delà de ses frontières.

La culture est une réponse essentielle aux questions et préoccupations majeures des citoyens et citoyennes aujourd'hui : celle de recréer un projet collectif, de promouvoir une société respectueuse des pluralités et identités multiples.

La politique culturelle de WSL doit participer au développement de la diversité culturelle, du dialogue interculturel, de la créativité et doit jeter des ponts entre les communautés.

Les activités culturelles à promouvoir doivent donc toucher le plus grand nombre, aussi bien les enfants que les jeunes, les adultes et les aînés, en tenant compte de la présence d'un nombre important d'étudiants sur le campus universitaire.

Nous proposons ainsi de :

- Imaginer un site Internet : « Que faire ce soir à WSL ? »
- Maintenir la vitalité de la dynamique sportive de la commune et promouvoir la franchise d'inscription qui permet aux nouveaux membres des clubs de tester gratuitement leurs aptitudes et intérêts pour une discipline pendant un trimestre.
- Faciliter l'accès à la culture et au sport en soutenant les initiatives des écoles et en s'ouvrant largement aux jeunes, notamment par une politique tarifaire attractive, notamment au théâtre de Wolubilis.
- Envisager la création d'un cinéma ou d'une cinémathèque dans l'environnement du Shopping Center et de Wolubilis, ou du quartier Georges-Henri. Et à tout le moins, outre le « cinéma d'été » en plein air qui existe depuis de nombreuses années dans notre Commune, prévoir des séances en hiver (congés scolaires ou avec les écoles) pour promouvoir le cinéma belge et européen.
- Promouvoir le cinéma belge et européen par la création d'une programmation spécifique dans le cadre de l'offre culturelle de Wolubilis.
- Créer des parcours touristiques culturels et historiques dans la commune.
- Favoriser et mettre en place des résidences d'artistes pour encourager la création artistique.
- Créer un festival du théâtre amateur.

5.2. Des équipements collectifs et des infrastructures au service des citoyens

WSL est une commune verte, où la qualité de vie est souvent citée en exemple. C'est une de ses principales caractéristiques, elle doit le rester, au profit de ses habitants actuels et futurs.

La richesse des équipements et infrastructures de service aux habitants est également souvent mise en avant comme élément attractif de WSL. Cela nécessite cependant un suivi très important mais également de garantir leur entretien et maintien aux normes de sécurité. Certains nouveaux équipements sont cependant nécessaires pour tenir compte de l'évolution démographique de la commune (de plus en plus de jeunes et d'aînés de plus de 65 ans).

5.3. Libre accès aux infrastructures et activités des établissements scolaires, sans distinction entre le communal et le réseau libre

Notre commune est très riche en établissements scolaires de grande qualité, réseau libre et communal confondus. Toutefois, ceux-ci sont peu ouverts sur la vie communale et les quartiers en dehors des heures d'ouverture scolaire. Il y a là un potentiel d'infrastructures aujourd'hui largement sous-utilisées.

D'autre part, pour les Engagés, il est fondamental que chaque enfant et adolescent de la commune soit mis sur un pied d'égalité et aborde l'avenir avec les mêmes chances, quelles que soient ses origines et le réseau scolaire qu'il fréquente. Concrètement cela signifie entre autres de :

- Créer deux nouvelles crèches sur base d'un partenariat public-privé.
- Veiller à poursuivre l'octroi d'aides financières et de soutien logistique et d'encadrement, d'une façon équitable à toutes les écoles de la Commune (écoles communales, réseau libre, réseau de type long). Concrètement, cela touche les transports, les garderies, les activités péri- et parascolaires, la culture, les bibliothèques, la santé à l'école, les nouvelles technologies, etc.
- Créer à partir de la plateforme du bénévolat, une procédure de coordination et de mise en contact entre les écoles confrontées de plus en plus à des besoins spécifiques des enfants, et les personnes ou organisations volontaires disponibles et compétentes (conseillers parentaux, psychologues, éducateurs, médecins, logopèdes, etc.)
- Les écoles du réseau libre pourraient recevoir des incitants afin de s'ouvrir aux quartiers (mouvements de jeunesse, réunions de quartier, de copropriétés, etc.),
- Certaines écoles (dont l'Ecole Européenne, ou les académies d'art) pourraient développer en leur sein des cours ou ateliers, ouverts au public, centrés sur les langues, la culture et les arts.

- Sécuriser les abords d'école présentant encore des risques pour la sécurité des enfants (voir chapitre sur la mobilité).

5.4. Des espaces verts, des plaines de jeux, et un cours d'eau

La commune de WSL est riche en espaces verts et plaines de jeux.

Elle est traversée par un cours d'eau, la Woluwe, dans un décor émaillé de zones d'étangs, de promenades, de jeux et de zones protégées.

Les Engagés proposent d'envisager un grand plan de valorisation de cet ensemble, accompagné d'un évènement annuel festif (festival, ...) autour du Parc Malou.

5.5. Promotion de l'alimentation saine et locale

Poursuivre le développement de la Stratégie Good Food lancée et portée par la Région de Bruxelles-Capitale. Renouvelée dans sa version Good Food 2, pour la période 2022-2030, elle vise à placer l'alimentation au cœur de la dynamique urbaine, en l'abordant dans toutes ses dimensions, économique, sociale et environnementale. Cette politique, affiche une double ambition : mieux produire et bien manger ; ce afin que toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois aient accès à des aliments Good Food adaptés à leurs besoins, dans le respect d'un prix juste pour les productrices et producteurs.

Concrètement, au niveau de la vie de notre commune, cela peut se traduire, à l'école par les actions suivantes :

- Favoriser la prise de fruits, de légumes ou de soupe à la pause de 10h dans les écoles. En coopération avec coduco.be (Bruxelles Environnement), par l'organisation de formations, good food label, et la mise en place d'un helpdesk afin d'assurer l'alimentation durable dans les cantines.
- Encourager les écoles à satisfaire au label « Ecoschool »

Dans la commune et nos quartiers :

- C'est aussi favoriser les circuits courts et les initiatives locales en matière d'agriculture urbaine (individuelle ou organisée en collectivité), en soutenant les potagers collectifs existants ou en soutenant la création de nouveaux potagers de quartier.
- Expérimenter et développer, dans un espace vert ou un potager à déterminer, la plantation de divers végétaux « comestibles » (fruits) sur base du principe de « forêt comestible » ; Ces végétaux pourraient être ensuite replantés en divers endroits de notre commune avec des informations relatives utiles.

- Intensifier et mieux faire connaître les marchés actuels, y favoriser l'accès aux commerçants de la commune et envisager de nouvelles implantations dans des quartiers intéressés. Y favoriser la production locale et les artisans.
- L'organisation d'ateliers « comment cultiver en ville » et soutenir les initiatives citoyennes pour l'installation de potagers de quartier dans le cadre du budget participatif communal et de l'appel à projets « Inspirons le quartier » de la Région.
- La lutte contre les gaspillages alimentaires, par exemple en organisant des points de dépôt pour produits alimentaires qui ne seront pas consommés (mais qui ne sont pas périmés, en vue d'une redistribution aux plus démunis).
- Envisager la création de lieux de « donnerie » dans les quartiers, en lien avec des associations venant en aide au plus défavorisés sous l'égide de Comités de quartier ou de collectifs d'habitants intéressés.

5.6. Garantir la sécurité des citoyens et la propreté de nos quartiers

Vivre « en sécurité » est un gage de qualité de vie et de bien-être.

A WSL, Le thème de la sécurité doit être envisagé au sens large.

- Intensifier la mise en place des caméras de vidéosurveillance afin de décourager les actes de malveillance, de dégradation, de dépôts clandestins et de pollution et aider au travail de la police le cas échéant.;
- Activer dans ces missions davantage les Gardiens de la Paix, en les impliquant dans des missions de surveillance et de contrôle. Augmenter le nombre de Gardiens de Paix assermentés.
- Organiser annuellement une journée « portes ouvertes » de la police de la Zone Montgomery et la délocaliser dans les quartiers et les écoles primaires et secondaires de la commune.
- Expliquer et rappeler aux citoyens les règles de base du civisme en ce compris les obligations des citoyens vis-à-vis des espaces publics (trottoirs) et des règles de circulation pour tous les usagers des voiries (auto, moto, vélo, piéton). Prévoir le cas échéant des travaux d'intérêt collectif.
- En lien avec Bruxelles-Propreté et les volontaires intéressés, sensibiliser les habitants au tri, au respect des jours de collectes, aux gestes de civisme en matière de propreté que ce soit via des vidéos ou le passage d'un super-héros du tri dans les écoles.

- Devenir une commune pilote en région bruxelloise pour installer des containers semi-enterrés de tri sélectif permettant aux habitants de déposer leurs poubelles à tout moment, sans devoir attendre la collecte.
- Intensifier les partenariats avec les écoles en matière de sécurité, et lancer des partenariats avec celles-ci afin d’y développer la prévention. Organiser des campagnes de sensibilisation et d’éducation au civisme et au respect de l’espace public. De même, identifier une personne relais par école au sein du personnel de police.

5.7. Garantir le bien-être animal

- Installer des poubelles discrètes spécifiques pour les sacs à déjection canines, comme cela se fait à la côte (ex : Coxyde)
- Préserver les zones « chiens en liberté » sur le territoire communal et en créer de nouveaux en partenariat avec la Région et les Communes d’Evere et Schaerbeek :
 - Sur la promenade verte, côté Marcel Thiry et Schuman-Charville
 - En bordure de notre commune, sur le grand terrain à l’abandon situé rue Colonel Bourg
- Tondre les terres plains centraux et les pelouses contenant des « épillets » : ceux-ci constituent un danger pour les chiens, pouvant entraîner des opérations graves et couteuses si elles entrent dans la peau, les oreilles, pattes, etc.
- Mettre en place une plateforme informatique permettant à des volontaires amis des animaux de promener les chiens de personnes plus âgées ou souffrant d’un handicap, ou encore l’hébergement ou des aides citoyennes en matière de garde d’animaux de compagnie durant les vacances de leur propriétaire (garde chiens, chats, lapins, hamsters, oiseaux)
- Nouer un partenariat avec des associations et dispensaires pour animaux, afin d’aider les propriétaires d’animaux plus défavorisés de notre commune.
- Organiser des séances d’information à destination des (nouveaux) propriétaires de chiens pour les aider dans l’éducation et le bien-être des animaux de compagnies.

6. WSL, une commune qui développe la citoyenneté et accorde à tous les habitants une accessibilité optimale aux services proposés

6.1. Placer le citoyen au centre de la Gouvernance de la commune. Poursuivre l'effort de transparence dans la gestion communale.

Malgré les initiatives prises par la commune ces dernières années (Code de la Participation, etc.), notre société exige un nouveau mode de gouvernance toujours plus transparent et participatif. Notre commune doit être à la pointe en la matière, sinon subsiste le risque que le citoyen ait encore le sentiment d'être mis devant le fait accompli, de ne pas pouvoir agir sur la gestion de la commune et de se retrouver face à une boîte noire administrative.

Dès lors, Les Engagés proposent de poursuivre l'effort comme suit :

- La mise sur pied au moins deux fois sur la législature de consultations populaires sur un ensemble de questions locales ou au besoin régionales, y compris par exemple sur le projet communal « Woluwe 2040 ». Cette consultation pourrait se faire de manière électronique et papier.
- Un site Internet à la pointe de ce qui se fait et qui se décline en une application sur smartphone et tablette.
- En complément de ce qui existe déjà pour les mandats électifs, une transparence la plus complète possible sur l'exercice des mandats dérivés (organisations intégrant des membres désignés par la commune et/ou les partis) en publiant régulièrement la liste et le taux de présence, les rémunérations éventuelles ou les éventuels jetons de présence qui s'y rapportent.
- La mise en ligne, préalable à la réunion, de l'ordre du jour et de tous les documents, sauf ceux du huis clos, qui seront discutés et votés en séance publique du Conseil communal.. Nous proposons d'aller plus loin en rendant les PV et retransmissions des séances accessibles de manière pérenne.
- Faire le relevé des conseils consultatifs, et des instances de concertation, existant, en faire l'évaluation et analyser l'opportunité de création de nouveaux comités de citoyens en vue d'accompagner les grands projets communaux.
- En matière d'urbanisme, dans le cadre de tout projet initié par un pouvoir public communal, régional, fédéral, dès le stade de la réflexion programmatique sur le futur projet, organiser une réunion avec les riverains concernés.

- Développer des programmes de formation à la citoyenneté en partenariat avec les écoles et associations.

6.2. Une commune à la pointe en matière de services et d'infrastructures : crèches, écoles, activités sportives et culturelles, mouvements de jeunesse,

- Là où les associations proposent des activités ou des services complémentaires à l'offre communale, la commune devrait prévoir une subsidiation partielle, au prorata de la fréquentation par ses habitants. Cela ferait l'objet d'une demande de l'association et sera conditionné à la remise d'un rapport justificatif, permettant au Conseil Communal de vérifier la bonne utilisation des montants alloués.
- En échange, les associations partiellement subsidiées devraient répondre à des normes de qualité, de transparence et de gouvernance établies et contrôlées par la commune.
- En particulier, il faudra continuer à favoriser l'augmentation des places de crèches développées dans la commune, en plus du projet d'ouvertures des deux crèches en partenariat Public Privé (voir supra).

6.3. Une commune facilitant à tous les niveaux l'inclusion des personnes en situation de Handicap

- Garantir l'accessibilité des activités organisées par la commune (festivités, spectacles, plaines de jeux, cinéma en plein air...), des espaces publics ainsi que de tous les services communaux tant au niveau des bâtiments qu'au niveau des sites internet ;
- Créer un label « commerce pour tous » afin d'orienter les personnes à mobilité réduite vers des commerces équipés de toilettes adaptées ;
- Soutenir l'accessibilité de tous les commerces ;
- Veiller à engager des personnes en situation de handicap au sein des communes et CPAS, et respecter le quota de minimum 2,5% dans les effectifs communaux
- Développer davantage le handisport, en collaborant avec les associations, les établissements scolaires et les clubs sportifs de la région et favoriser aussi les équipes mixtes composées de personnes avec ou sans handicap ;
- Conditionner l'octroi d'un permis pour tout nouveau projet immobilier au respect de critères d'accessibilité et, dans le cadre d'immeubles comprenant plusieurs habitations, imposer la création d'un minimum de logements adaptés ou adaptables ;

- Une meilleure accessibilité numérique de l'information de la commune de Woluwe-Saint-Lambert afin de s'assurer que les citoyens sourds, malentendants et déficients visuels puissent bénéficier de l'intégralité de l'information.
- Une permanence sociale mensuelle avec un(e) interprète en langue des signes

6.4. Développer l'intelligence numérique collective et rendre Woluwe-Saint-Lambert innovante et connectée au citoyen et au monde

Les Engagés souhaitent que les nouvelles technologies soient des outils de liens et de connexions plus forts entre les habitants ainsi qu'avec les élus et favorisent l'émergence d'initiatives au service de l'efficacité et de la convivialité - applications de co-voiturage, digitalisation des services publics, la propreté, réduction de la consommation énergétique...

Il faudra une attention particulière afin d'éviter de renforcer la « fracture numérique » en multipliant dans chaque quartier, les lieux d'assistance et de formation au numérique (cybercafés, services décentralisés, lieux de contacts, ...), avec une approche transgénérationnelle.

C'est pourquoi une stratégie innovante « Woluwe Ville numérique » doit être développée à travers différents aspects :

- des outils informatiques dans toutes les écoles,
- continuer à promouvoir l'open data au sein de l'administration, ainsi que la numérisation des enquêtes publiques et des documents officiels,
- continuer à soutenir les Espaces Publics Numériques (dans les locaux de la Commune, les bibliothèques en particulier), afin d'accueillir et accompagner les publics n'ayant pas ou difficilement accès aux outils numériques.
- Outre les cours donnés actuellement à domicile, formation des Aînés aux nouvelles technologies et équipement des maisons de repos, en favorisant le mentorat bénévole ou en job étudiant, effectué par les jeunes de la commune, ou des écoles supérieures qui y sont présentes. Cela permettra ici aussi de créer du lien social et intergénérationnel
- stages de programmation dans certains quartiers, dans les écoles et en parascolaire, et initiation à l'intelligence artificielle.
- installer des bornes de recharge téléphonie fonctionnant à l'énergie dynamo grâce au vélo

7. WSL, une commune qui pratique l'accueil et accorde son appui pour tous les acteurs internes et externes, créateurs d'emploi

7.1. S'adapter aux nouvelles manières de travailler

Les Engagés encouragent les initiatives suivantes :

- Soutenir les habitants qui veulent entreprendre ou changer de carrière, en mettant sur pied dans les quartiers (par exemple, Avenue Georges-Henri (ou alentours) et/ou sur le Boulevard de la Woluwe / Avenue Marcel Thiry), des espaces de « pop-up stores » et/ou de co-working pouvant accueillir tant des start-ups, que des indépendants se lançant dans la vie professionnelle ou se réorientant professionnellement, en concertation avec des entreprises ou des organisations spécialisées.
- Ces « incubateurs de talents et de petites entreprises » proposeront ainsi un espace professionnel comprenant des équipements business (photocopieuse, imprimante, salle de réunions) afin de faciliter la vie de celles et ceux qui se lancent comme indépendants ou dans le monde de l'entreprise, et permettra également l'échange de bonnes pratiques. Ce sera également un espace de rencontre pour tout professionnel de la Commune, mais aussi de visibilité auprès des habitants pour lancer leur activité commerciale !
- Créer des espaces de rencontre et de networking pour les professionnels.
- Faire du mentorat, une priorité :
 - Mettre à la disposition des intéressés une liste de « coaches ou de mentors » professionnels, et/ou d'organisations qui favorisent la démarche.
 - Soutenir et poursuivre les initiatives visant à aider à la mise au travail ou à la formation des personnes sans emploi de longue durée ou sous-qualifiées.
 - En s'inspirant de l'expérience « Duo for a job », organiser un coaching par des personnes expérimentées des jeunes demandeurs d'emploi ou des demandeurs d'emplois de longue durée en lien avec le CPAS et la Maison de l'emploi :
 - afin de les aider dans leur orientation professionnelle, et dans leur parcours d'embauche (aide rédaction de CV, préparation tests, entretien d'embauche, etc.)
 - ou qui se lancent dans une nouvelle activité professionnelle comme indépendants.

7.2. Faciliter l'embauche et la recherche d'emploi sur la commune en circuit-court

Les Engagés proposent les actions suivantes :

- Renforcer les partenariats et les synergies entre les acteurs-clés en matière d'emploi en adoptant une charte locale pour l'emploi réunissant les entreprises locales, les opérateurs de formation et de l'enseignement présents dans la commune, en poursuivant les initiatives telle que le salon de l'emploi avec des thématiques ciblées - jeunes entrepreneurs, jobs étudiants, femmes rentrantes (qui reprennent un travail après une pause), + de 50 ans, personnes en situation de handicap...
- Créer un portail attaché au site Internet de la commune centralisant l'ensemble des offres d'emploi, des stages et des jobs d'étudiants, notamment communaux, en collaboration avec la Maison de l'Emploi.